Le petit saint-montais

Proverbe gascon

Au mes d'agost, tota poma qu'a bon gost.

Traduction:

Au mois d'août, toute pomme a bon goût.

Trimestriel
Foyer Rural
SAINT-MONT
N° 80
ETE 2015

Billet d'humeur

L'été arrive à grands pas et les fêtes aussi. En premier celle de Saint Mont.

Nous vous attendons nombreux pour participer mais aussi et surtout pour aider tous les bénévoles afin que cette fête soit une réussite.

Vous trouverez à l'intérieur de ce journal le programme de nos festivités.

Un petit message aux nouveaux habitants de Saint Mont : venez nous rejoindre ainsi nous nous connaitrons et vous découvrirez le plaisir de nous retrouver tous ensemble.

A très bientôt tout au long de cet été et des différentes festivités.

Geneviève Laborde

Voici notre belle DEUCHE réalisée avec passion par de nombreux bénévoles (voir page 4)

Au sommaire

- Nouvelles de A à Z pages 2
- La Vie du Village pages 3 à 8
- Conseil Municipal pages 9 à 15

Nouvelles en bref de A à Z

C comme carte :

N'oubliez pas d'acheter votre carte du Foyer Rural (10 € par an et par famille) auprès de Bernadette Boueilh (dépôt journaux et gaz) pour continuer à recevoir le Petit Saint-Montais.

C comme Conseil Municipal:

Les prochains conseils municipaux auront lieu les mercredi 3 juin, 1er juillet, 2 septembre 2015 (il n'y a pas de conseil municipal en août pour cause de vacances)

E comme : emballages à recycler.

La mairie met à la disposition des saint-montais qui doivent déposer leurs emballages dans les conteneurs des sacs de transport. Vous pouvez venir les chercher à la mairie.

M comme mairie :

Rappel des horaires d'ouverture de la mairie : le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h, le samedi matin de 10h à 12h.

M comme Merci

Merci à Francis Dupuy qui a donné beaucoup de son temps et de son énergie pour les travaux de peinture et de tapisserie pour le logement du presbytère.

S comme secourisme

Le 24 avril dernier un cours de secourisme a eu lieu à Saint Mont. Si vous voulez profiter d'un prochain stage, adressez vous à Christine Courtade : 05 81 53 00 75.

Fête du vin

Cette année encore la fête du vin a eu un grand succès même si les conditions météorologiques n'étaient pas au rendez-vous. (beaucoup de vent et de la pluie).
Une trentaine d'artisans ont exposé pendant ces 2 jours dans le village. D'une façon générale, ils sont satisfaits et reviendront l'année prochaine. Nos repas tout canard ont toujours beaucoup de succès et nous avons servi plus de 1200 repas pendant ces 2 jours à midi.
Encore bravo et merci à tous les bénévoles.

Le char de Saint Mont

Nous avons décidé de présenter à nouveau un char « LA DEDEUCH » à la fête des fleurs de Riscle. Après restauration de la carcasse par Serge et Michel, ce magnifique sujet a été habillé avec du papier ; puis a été laissé le soin à Fabrice, Romain, Michel, Christine et Chantal de le dessiner. Pendant les journées de séchage, les dames repéraient les fleurs dans les jardins et les marguerites dans les champs. Malgré une floraison un peu capricieuse pour les unes et peu avancée pour d'autres, il a fallu chercher comment diversifier les fleurs. Durant les quatre derniers jours chacun a donné de son temps sans compter, les uns travaillaient sur la voiture les autres travaillaient minutieusement sur les panneaux du tracteur et de la remorque. Ce sont des milliers de fleurs et de pétales qui ont été collés. Un groupe de résidents des Charmettes, avec un éducateur, sont venus nous aider à coller les fleurs ; nous étions heureux de les accueillir et eux ravis d'avoir passé des après midi à cette préparation.
Merci à tous ceux qui ont ouverts leurs jardins pour ramasser les fleurs, roses, soucis, pervenche, seringat, acacia rose, ciboulette.
Durant les trois soirs, un repas convivial était offert aux participants dans une très bonne ambiance.
Remerciements à tous ces bénévoles de participer à cette manifestation intergénérationnelle et aussi aux nouveaux Saint Montais qui nous ont beaucoup aidé. Enfin la joie des enfants, Lucile, Méline, Elia, Sophia, Romain et Titouan qui ont accompagné ce char au magnifique corso bien organisé, fut la plus belle des récompenses ! Le jeudi soir nous nous sommes retrouvés trente participants à la soirée de Riscle, bien réussie, cela fait bien plaisir et oublié les tracas des trois jours précédents.

Josette Courtade.

Le repas de la chasse

Le 6 mars dernier nous nous sommes retrouvés au foyer pour déguster le repas des chasseurs. Ce repas, délicieux, a été élaboré par des bénévoles et les épouses des chasseurs.

Réunion Sictom

Le SICTOM OUEST a organisé le une réunion explicative concernant le tri de nos ordures ménagères.

Lors de cette réunion il était possible de s'inscrire soit pour recevoir un composteur (10 € d'achat) soit pour une visite de d'Auch (voir en page le texte de Régine Chapel) soit pour recevoir 2 poules. Si vous êtes intéressés par une de ces trois actions adressez vous à Geneviève Laborde.

La vie du Village

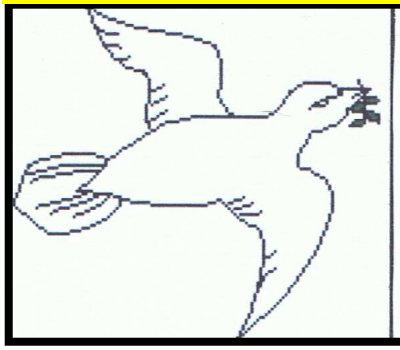

En ce mois de mars **Sylvie Lacoste a** eu la grande tristesse de perdre sa maman, Madame Monique Darrodes, 72 ans En ce douloureux moment, nous partageons sa peine et nous adressons nos condoléances les plus chaleureuses toute la famille.

Fête du Cos

Elle aura lieu le <u>Samedi 25 juillet 2015</u> Nous vous attendons dès l'après midi pour les jeux habituels
(pétanque, foot, etc…) et dans la soirée pour le repas animé.
Le tout dans la bonne humeur et la bonne ambiance
(Il y aura peut être des surprises …)
Venez nombreux
Le programme sera distribué dans les familles ultérieurement.

Fabrice Courtade,
Pour l'équipe organisatrice

Fête du Village

26, 27, 28, et 29 juin

4 jours de fête attendent les saint-montais leurs amis et voisins les 26, 27, 28 et 29 juin
Au programme de ces quatre jours :
Vendredi : Soirée « **...ON** » comme ballon, bonbon… tapas et disco, avec le DJ BENJI à la platine
Samedi : Concours de pêche le matin avec un départ à 8h30 en tracteur à la maison des associations, suivi de la remise des prix au foyer.
Concours de quilles et tournoi de basket Saint-Mont vs ses voisins (Saint-Germé, Labarthète, Lelin-Lapujolle) Apéritif, remise des prix

NUIT DES BANDAS avec bodéga

Fin de nuit avec la disco BENJI, et casse-croûte vers 4h00 du matin
Dimanche : Cérémonie religieuse
Apéritif concert avec les "Echos de l'Adour" sur la promenade
Pique-nique (chacun apporte ce qu'il veut !)
Finale du concours de quilles
Concours de chant amateur
Thé dansant avec le groupe MUSETTE 2000
Entracte
Soirée musette avec le groupe MUSETTE 2000
Lundi : Repas en plein air avec salade et grillades (coustous)
Jeux de société (loto, belote, pétanque ...)

Fête des Charmettes

Depuis de nombreuses années, c'est avec un grand plaisir que chaque premier samedi de juillet, le Directeur, les résidents ainsi que le personnel du Complexe Les Charmettes vous invitent dans un cadre champêtre à participer à leur journée Portes Ouvertes.
Familles, partenaires et visiteurs soyez assurés qu'un accueil chaleureux vous sera réservé, nous espérons que cette journée du 4 juillet rencontrera un vif succès.

Nous vous proposerons une multitude d'animations : jeux pour enfants (pêche miraculeuse, structure gonflable…) exposition et ventes des travaux des personnes accueillies au sein du Complexe, bourriche à partir de 19 heures, buvette permanente , animation dansante (banda los Esberits de Garlin et Eclair 3000). Repas à 12 € pour les adultes et 6 € pour les enfants. Venez nombreux ce samedi 4 juillet à partir de 17 heures.

Savoir trier votre caisse jaune

Pour comprendre l'intérêt d'un bon tri au départ, un technicien du Sictom nous en a expliqué le fonctionnement .

Arrivée à Auch au centre de tri, la benne déverse son contenu sur un grand tapis roulant.
De chaque côté du tapis se tiennent les employés et derrière eux sont placés des containers. Chaque employé doit récupérer une seule sorte de produit : soit le papier, soit le carton, soit le plastique …

Le tapis passe sans qu'on puisse l'arrêter, l'employé doit attraper « son produit » rapidement et le jeter dans son container. Il n'a pas le temps de réfléchir « je prends je prends pas ».

Tout ce qui est passé sans être récupéré tombe en bout de tapis dans une benne qui part aux déchets non recyclés. Ce qui veut dire qu'un tri bien fait au départ est plus efficace à l'arrivée. Si l'on résume le principe du tri du casier jaune : « TOUT ce qui est petit emballage et RIEN de ce qui n'en est pas ».

Par exemple à mettre dans la caisse jaune : le carton de votre boîte de pâtes, ou le sachet en papier, la barquette de polystyrène dans laquelle était votre saucisse, la boîte de conserve vide (et pas la peine de la laver), les canettes de boissons diverses, les bouteilles en plastique ….Il existe en mairie un feuillet donnant de nombreux exemples.

Pour bien faire le tri il faut :désolidariser 2 produits différents, par exemple pour un cubi de vin : mettre d'un côté le carton (écrasé) de l'autre la poche plastique. Ne pas mettre les éléments les uns dans les autres. Exemple : dans une boîte de gâteaux en carton ne pas tasser du papier, ou ne pas coincer une canette. Ne pas déchirer le papier en petits morceaux. Trop petit il ne peut pas être attrapé et reste sur le tapis roulant. Les petits cartons comme « 6 bouteilles de vins » sont acceptés écrasés.

Ce qui ne doit pas aller dans le casier jaune mais à la déchetterie de Riscle ou Aire :
*Les cartons volumineux comme ceux d'un frigo, d'une télé ... le polystyrène qui va avec.
*Les objets usinés en plastique : jouets, objets ménagers. Il existe des centaines de plastiques différents, seuls les plastiques d'emballages alimentaires sont recyclables pour le moment.
*Les objets même petits en fer, comme une poêle, des couverts…

Dans le Gers (198 000 habitants) nos déchets recyclés en quelques chiffres :
Chaque habitant met en moyenne 91 kgs de déchets recyclables par an au casier jaune.
Soit 18 000 tonnes collectées et 16 200 tonnes recyclées donc 1800 tonnes refusées, allant en décharge.
Dans ce chiffre on compte environ 6700 tonnes de verre, 2000 tonnes de carton, 1170 tonnes de plastiques, 3 800 tonnes d'emballages divers…

Améliorons ces chiffres…. Trions bien, trions mieux !

En direct du conseil municipal

Lundi 23 mars 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Murielle RIGAUD a donné pouvoir à Michel PETIT.
Jean-Pierre JEGUN a été désigné secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.
M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs	01
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	11
Nombre de voix pour	**11**

Vote du budget primitif 2015

Joël BOUEILH, Maire-Adjoint responsable des finances présente les projets de budget primitif 2015 préparé par la commission des finances suite au débat d'orientation budgétaire. Sont concernés le budget principal et le budget annexe (photovoltaïque). Vu l'étude de la commission finances, il ne présente que les chapitres.

Budget principal fonctionnement 2015

Chap	dépenses de fonctionnement	montant
11	charges à caractère général	….118 433.71
12	charges de personnel et frais	…….71 720.00
14	atténuation de produits	1 085.00
65	autres charges de gestion	45 385.00
66	charges financières	9 500.00
67	charges exceptionnelles	2 000.00
023	virement à la section d'inves	80 770.29
042	opé de transfert entre sections	5 200.00
TOTAL DEPENSES		**334 094.00**

Chap	Recette de fonctionnement	montant
70	produits des services domaine ventes diverses	3 939.00
73	impôts et taxes	125 349.00
74	dotations et participations	79 589.00
75	autres produits de gestion courante	10 150.68
77	produits exceptionnels	4 298.00
002	excédent de fonct reporté	105 768.32
042	ope d'ordre de transferts Entre sections	5 000.00
TOTAL RECETTES		**334 094.00**

Budget principal investissement

Total dépenses : 207 692.00
Dont travaux et achats 137 708.30

Total recettes : 207 692.00
Dont emprunt : 33 000.00

Budget annexe fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 7 743.00

Budget annexe investissement 2015

Photovoltaïque 68.69

Puis il demande s'il y a des questions. Compte tenu qu'il n'y en a pas, il fait procéder au vote des budgets primitifs 2015. Ils sont approuvés avec toutes les voies « pour ».

Délibération fonds de solidarité 2015

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du Conseil Général (Direction Générale Adjointe Solidarité) relative au fonds départemental de Solidarité Logement (aide à l'accès et maintien, aux impayés d'Energie et aux impayés d'eau) et au fonds d'Aide aux Jeunes.
La base de cotisation demandée est 0,40 € par habitant. Il y a 316 habitants à Saint-Mont.
Monsieur le maire propose donc de verser la somme de 0,40 x 316 soit 126,40 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire accepte de contribuer à cette action de solidarité et autorise le maire à verser cette aide de 126,40 € au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes.

Délibération occupation du sol 2015

Vu le décret du 27 décembre 2005 (codifié sous les articles R.20-45 à R.20-54 du Code des postes et communications électroniques) fixant les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communication électroniques et, en particulier, encadrant le montant de certaines redevances.

Considérant que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier ;
Considérant l'occupation du domaine public par Orange ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à recouvrer les redevances maximales d'occupation du domaine public routier communal à savoir pour 2015 :

Artère aérienne : 6.197 km	53.66 soit	332.53 €
Artère souterraine 1.16km	40.25 soit	46.69 €
Emprise au sol : 1m2	26.83 soit	26.83€
Total		**406.05 €**

Délibération pour le gardiennage des églises

Il est décidé de la maintenir pour 2015. Toutefois, compte tenu que le courrier de la Préfecture du Gers ne nous est pas parvenu, il est décidé d'attendre sa réception pour fixer le montant.

Point sur les commissions

Budget et Finances :
Compte tenu de l'affectation du résultat et du débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de maintenir à l'identique les taux fixés par l'assemblée délibérante pour 2014. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2015, les taux suivants :

Taxe d'habitation	:	12.01 %
Taxe sur le foncier bâti	:	13.30 %
Taxe sur le foncier non bâti	:	92.78 %

Michel PETIT informe les conseillers du décès de M. Claude ROLLIN ce jour. Suite à cette douloureuse nouvelle, il est décidé que les travaux du presbytère seraient ajournés et que la séance du conseil serait écourtée.
La séance est levée à 19 H 30.

Mercredi 6 mai 2015

L'an deux mil quinze et le six mai à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Nathalie LAPORTE a été désignée secrétaire de séance.
La secrétaire, Ghislaine DAMBLAT, assistait à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Il est adopté à l'unanimité. Puis il propose d'aborder l'ordre du jour.

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	09
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
Nombre de voix pour	**09**
Nombre de voix contre	**00**

Choix du cabinet pour la maîtrise d'œuvre de l'église

Le maire rappelle le déroulement de la procédure. La direction régionale des affaires culturelles (DRAC), par convention, assure la maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église de Saint-Mont. Une publication pour la maîtrise d'œuvre (architecte et économiste) a été mise en ligne sur le site Bulletin officiel des annonces de marché public (http://www.boamp.fr) sous la référence 15-29602.

Trois candidats ont répondu à cette annonce dans le délai légal. Il s'agit :
Architecte THOUIN
Architecte CLEMENT
Architecte DODEMAN
Tous les dossiers ouverts répondent aux conditions demandées. Ils sont complets et offrent les documents nécessaires à la consultation.

Puis, il informe que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 28 avril 2015 et a procédé à l'analyse des offres en appliquant aux notes un coefficient multiplicateur :
0,20 pour la note concernant le niveau de qualification et de références de l'équipe dédiée à la mission,
0,50 pour le prix des prestations (taux d'honoraire proposé),
0,30 pour la valeur technique de l'offre en référence à la note de présentation et au délai de remise de l'APS, l'APD, PRO (DCE).

Les différents candidats reçoivent les notes suivantes (avec application du coefficient pondérateur) :

Enfin il fait part du choix de la commission municipale. Après avoir consulté l'avis de la DRAC, il a été décidé de retenir le cabinet d'architecte DODEMAN Denis (et l'économiste THEMIS) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. L'étude portera sur 52 % des honoraires soit 10.500 € pour un marché de 300 K€ de travaux, et 14.000 € pour un marché de 400 K€ de travaux et de soumettre ses conclusions au conseil municipal du 6 mai 2015.

Enfin, il propose aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal délibère à l'unanimité et décide :
de retenir le cabinet d'architecte DODEMAN Denis (et l'économiste THEMIS) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. L'étude portera sur 52 % des honoraires soit 10.500 € pour un marché de 300 K€ de travaux, et 14.000 € pour un marché de 400 K€ de travaux et de soumettre ses conclusions au conseil municipal du 6 mai 2015.
d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette mission.
d'autoriser M. le Maire à mandater la prestation ci-dessus.

Sébastien FAURE demande s'il va y avoir une surveillance du chantier. Geneviève LABORDE précise qu'une réunion sera organisée tous les quinze jours et que l'architecte assurera le suivi des travaux.

Délibération plan de financement travaux de restauration de l'église

M. le Maire rappelle :
la délibération 2015/017 prise ce jour avec le choix du cabinet d'architecte DODEMAN Denis (et l'économiste THEMIS) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre. L'étude portera sur 52 % des honoraires soit 10.500 € pour un marché de 300 K€ de travaux, et 14.000 € pour un marché de 400 K€ de travaux.
l'accord pour une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de 50 % du montant de l'étude soit pour l'option de14 000 €, la somme de 7 000 €.

Puis, il propose le plan de financement suivant pour 400 000 € HT :
DRAC (50 % du HT)
soit 200 000 €
DETR Etat (2% du HT)
soit 8 000 €
Conseil Régional Midi-Pyrénées (15 % du HT)
soit 60 000 €
Conseil Départemental du Gers (13 % du HT)
soit 52 000 €
Autofinancement de la commune (20 % du HT)
soit 80 000 €

Enfin, il propose aux membres présents de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, conscient de la nécessité de réaliser ce projet restauration des couvertures, des maçonneries hautes et de la façade ouest et du coût élevé de ces travaux pour la commune, délibère à l'unanimité, approuve le plan de financement des travaux de restauration de l'église et décide d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention auprès :
de M. le Président de la DRAC ;
de Mme la Sous-Préfète de MIRANDE dans le cadre de la DETR;
de M. le Président du Conseil Régional de Midi -Pyrénées ;
de M. le Président du Conseil Départemental du Gers.

Toutefois, les membres du Conseil ne souhaitent pas dépasser les 20 % d'autofinancement donc si les subventions ne sont pas obtenues, le plan de financement devra être revu et d'autres aides devront être demandées.

Délibération travaux au presbytère plomberie-chauffage

M. le Maire rappelle le décès du plombier chauffagiste de Saint-Mont, Claude ROLLIN le 23 mars dernier. Ce dernier était en charge des travaux de réhabilitation du logement du 1er étage presbytère. Par délibération référencée 2014/052, il avait été décidé d'installer une

une chaudière dans chaque appartement pour un montant par chaudière de 4.468,71 € TTC. Une seule a été mise en place. Un devis pour la plomberie de 2 769.67 € HT soit 3 046.64 € TTC avait également été signé le 30 décembre 2014.
Face à cette douloureuse situation, il a fallu consulter un autre plombier pour reprendre le chantier.

L'EURL FOSSIER Jean-Pierre a fait un état des lieux et propose un devis de 9 526.33 € HT soit 10 329.03 € TTC pour terminer ce chantier.
L'entreprise ROLLIN a adressé une facture de 775.03 € HT soit 852.53 € TTC pour les travaux et
les achats effectués par Claude ROLLIN.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, étudié la facture et le devis, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide d'autoriser M. le Maire à payer la facture de 852.53 € à l'entreprise ROLLIN,
d'accepter le devis de l'EURL FOSSIER Jean-Pierre de 9 526.33 € HT et d'autoriser M. le Maire à mandater la prestation de l'EURL FOSSIER.
Jean-Pierre JEGUN fait part de l'aide de M. DUPUY Francis pour les travaux de peinture et de tapisserie. Il demande qu'il soit remercié dans le journal du « Petit Saint-Montais ». Accord.

Point sur les commissions

Budget et Finances :

Attribution logement 2

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	:	09
Nombre de voix pour	:	05
Nombre de voix contre	:	04

M. le Maire fait part à l'assemblée du courrier de la locataire qui souhaite quitter le logement 2 de la commune. Une annonce a été faite et quatre candidats se sont positionnés. Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à la majorité et décide :d'attribuer le logement à une nouvelle locataire à compter du 1er juillet 2015 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ; de maintenir le loyer au montant de 200.94 € ;d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location et à recouvrer le loyer mensuellement et la caution fixée à 200 € ;d'autoriser M. le Maire à rembourser la caution de 200 € à l'ancienne locataire sous condition qu'à son départ aucune dégradation n'ait été constatée.

Attribution logement rez-de-chaussée du presbytère

M. le Maire rappelle à l'assemblée le départ du locataire du logement du rez-de-chaussée du presbytère et la clôture des formalités. Une demande de logement a été faite. Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide :
d'attribuer le logement à une locataire à compter du 1er juillet 2015 et pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction ;
conformément à la délibération 2014/064 le loyer a été fixé à 384.95 € ;
de fixer la caution à 400 € ;
d'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location, à recouvrer la caution et le loyer mensuel.

Indemnité gardiennage des églises

Le maire donne lecture de la lettre du Préfet concernant le gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien résidant dans la commune de 474,22 € et une pour un gardien ne résidant pas dans la commune de 119,55 €. Le montant de ces indemnités a été maintenu par rapport à 2014. La somme de 500 €, prévue au budget 2015 en section de fonctionnement au compte 6282, n'a donc pas à être revue. De plus, il rappelle que c'est Josette COURTADE qui s'est occupée de l'église en 2014 et qu'elle souhaite exercer cette tâche pour 2015 (cloches, fermeture des portes, entretien …).

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide de maintenir Josette COURTADE, gardienne de l'église pour 2015, de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 474,22 € et

et pour un gardien ne résidant pas dans la commune de 119,55 €. Le montant de ces indemnités a été maintenu par rapport à 2014. La somme de 500 €, prévue au budget 2015 en section de fonctionnement au compte 6282, n'a donc pas à être revue. De plus, il rappelle que c'est Josette COURTADE qui s'est occupée de l'église en 2014 et qu'elle souhaite exercer cette tâche pour 2015 (cloches, fermeture des portes, entretien …).

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide de maintenir Josette COURTADE, gardienne de l'église pour 2015, de lui attribuer l'indemnité de gardien résidant dans la commune d'un montant de 474,22 € et d'autoriser M. le Maire à mandater cette dépense de fonctionnement prévue au budget 2015.

Environnement : Protection et cadre de vie : Parole à Geneviève LABORDE
Distillerie : pas de nouvelle à ce jour.

Environnement : Embellissement et plantations : Parole à Isabelle LABRUFFE
Villes et villages fleuris 2015, pas d'inscription pour l'instant. La plantation des fleurs est prévues pour la semaine prochaine soit les 17 et 18 mai.

Social : Parole à Sébastien FAURE
L'assemblée générale a permis de faire un état des lieux de l'année. La permanence du samedi pose le problème de la fermeture des services administratifs ce jour-là.
Le repas solidaire sera, peut-être, pour le Népal.

Prévention des risques : Parole à Christine COURTADE
La formation secourisme s'est bien passée le 25 avril. 6 nouveaux diplômés et 6 recyclés.
La liste des administrés pour le plan communal de sauvegarde est en cours d'enregistrement.
Christine COURTADE, présidente de la commission des préventions des risques, fait part de la nécessité pour la commune de posséder un kit d'alerte en cas de catastrophe naturelle et pour toutes informations d'urgence à la population. Avec les membres de la commission, ils ont pris des informations sur les options existantes. Puis, ils ont retenu la proposition du Kit Sonalerte dans une valise de rangement de l'entreprise MAMIAS. Elle présente le devis à l'assemblée pour un montant HT de 930 € et les options pour 269 € HT. Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, délibère à l'unanimité et décide d'acheter le Kit Sonalerte à la société MAMIAS pour un montant de 930 € mais de ne pas prendre les options et d'autoriser M. le Maire à mandater la dépense.

Gestion du Personnel : Parole à Michel PETIT
L'appel d'offres pour l'entretien des voies de la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) n'étant pas passé, Michel PETIT a proposé que Daniel DEZORTHES effectue l'entretien de la commune de Tarsac avant la fête avec le tracteur de Saint-Mont. Il a fait 7 heures le mardi 5 mai et finira le jeudi 7 mai. La commune percevra de la CCAA 20 € pour l'agent et 20 € pour le matériel par heure effectuée.

Travaux : Parole à Jean-Pierre JEGUN
Validation des modèles des panneaux dans le cadre de la nomination des voies et des numéros.
Le presbytère est toujours en travaux. Nathalie LAPORTE et Nathalie HARDUYA ont choisi les matériaux.

Aménagement et cadre de vie : Nathalie HARDUYA
Celle-ci étant absente, le sujet sera traité lors du prochain conseil.

Questions diverses

CCAA : Modification des statuts- Vote 8 « pour » 1 abstention.

Michel PETIT donne lecture des informations transmises par la CCAA et expose le projet de la tour de Termes d'Armagnac. Phase 1 : remise à niveau et réorganisation fonctionnelle (création d'un parking, d'un accueil externalisé, refonte organisation de la tour et mise en place de jeux et spectacle). Phase 2 : reconstruction d'un château gascon, création d'un village d'artisans et conservatoire agricole. Phase 3 : l'aile du XIIIème siècle et la grande salle. Montant de la phase 1 estimé à : 1 530 000 €. Région (50 %) 765 000 €, Etat (20 %) 306 000 €, Département et Europe (5%) 76 500 € et la CCAA (20 %) 306 000 €. Tous les montants sont hors taxe. Il y a 7 000 visites par an et ils espèrent arriver à 30 000.

Joël BOUEILH fait remarquer le financement d'un projet porté par une association privée avec des fonds publics.

Puis, Michel PETIT donne lecture du projet de délibération :

En direct du conseil municipal (suite)

Conformément à la décision du conseil communautaire de porter le projet de développement touristique et culturel de la Tour de Termes, M. le Maire explique que l'article L5214-16-II-4e du CGCT impose la nécessité de modifier les statuts communautaires. Ainsi, la communauté de communes exercera de plein droit en lieu et place des communes membres ses missions sur le site. Pour ce faire, le conseil communautaire a décidé d'adopter la prise en charge du bloc de compétences défini à l'article L5214-16-II-4e du CGCT (délibération n° 2015/43 du 20 avril 2015) : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».

Néanmoins, afin que le transfert soit effectif, les conseils municipaux des communes membres doivent également se prononcer sur la modification de ces statuts.

Aussi, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir déléguer à la communauté de communes le bloc de compétences suivant :
« construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».
Il précise que le conseil communautaire délibèrera sur l'intérêt communautaire concernant cette prise de compétences en apportant les décisions concernant les équipements pré-cités. Puis, il invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, délibère à la majorité avec 8 voix pour et une abstention et décide :
d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Armagnac Adour (CCAA) en ce sens de l'adoption du bloc de compétence défini à l'article
L5214-16-II-4e : « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaires et élémentaires ».
d'autoriser M. le Maire à transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet de Mirande et à la CCAA.

SIEBAG – consommation eau importante au silo
53 m3 au lieu de 3. Fuite pendant 2 jours. Cela a été réparé.

Courrier LAUMAILLE – Dangerosité église
Michel PETIT donne lecture du courrier: fuite au niveau du toit et dangerosité escalier pour le Personnel qui doit assurer l'entretien.

Courrier d'une habitant du village - Déclaration d'incident
Ruissellement d'eau pluviale ayant pour conséquence un affaissement de sa cuisine et le décollement du carrelage. Déclaration faite à l'assurance.

Appel d'une habitante du village :
Excréments de chiens dans le village et devant sa porte. Les agents du service technique seront prévenus par Jean-Pierre JEGUN.

Demande d'un habitant du lotissement :
Nid de guêpes sur le terrain dans des parpaings à côté de chez lui. Il demande que sa famille soit protégée et ses enfants en particuliers.
Jean-Pierre JEGUN propose qu'exceptionnellement les agents fassent un constat et traitent contre les guêpes car ce terrain n'est pas entretenu par les propriétaires.
Christine COURTADE propose d'appeler les pompiers car il est délicat de faire intervenir les agents sur un terrain privé.
Joël est contre une intervention chez des privés.
Le choix de Jean-Pierre JEGUN est retenu.

Mail d'une habitante du lotissement : passage tondeuse au lotissement
Jean-Pierre JEGUN fera passer les agents.

Visite d'un habitant du village.
Michel PETIT a reçu longuement cet administré au sujet du projet des toilettes dans le village. Ce projet ne lui convient pas. Il veut acheter la grange.
Le Maire demande si les conseillers souhaitent toujours vendre l'étage. Compte tenu que le projet n'est pas établi, le conseil préfère attendre de le finaliser afin d'être sûr du devenir du bâtiment en entier.

Gravier de GAMA :
Geneviève LABORDE fait part de la demande d'une Saint-Montaise afin que le gravier auquel elle a droit soit transporté au cimetière sur la concession de sa famille.

En direct du conseil municipal (suite)

Il est évoqué que du gravier pourrait, lors de cette occasion, être pris par la commune et déposé au cimetière pour l'entretien.

Pigeon : Affaire suivie par Geneviève LABORDE.
Information d'une habitante : Il a été récupéré.

Informations du Maire :
Dimanche un congrès d'archéologues se tiendra à Saint-Mont.
Il a été offert par l'Abbé Jean CABANOT d'un extrait du congrès archéologique de gascogne relatif à l'église Saint-Jean-Baptiste de Saint-Mont.

Sécurité :
Christine COURTADE fait part du problème de dangerosité de l'étage du silo. Marc-Antoine BERGEROO-CAMPAGNE, notre agent dans le cadre du contrat avenir, a passé sa jambe à travers.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de l'atelier « Terre » de la commune de Saint-Mont. Cette antenne de l'association du foyer rural de Saint-Mont souhaite que la commune fasse l'acquisition d'un four afin de pouvoir cuire les poteries et autres œuvres que ses membres réalisent. Trois devis ont été demandés auprès de CERADEL LIMOGES, d'ADAM PYROMETRIE à JASSANS et de CERAQUITAINE DISTRIBUTION à SAINT AULAYE.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, délibère à la majorité et décide d'approuver le projet de l'atelier « Terre » du foyer rural de Saint-Mont, de choisir la proposition de CERADEL LIMOGES sise 19 à 25 rue Frédéric Bastiat à Limoges -87022- pour un montant de 2 608.07 € HT et d'autoriser M. le Maire à signer le devis et à mandater la dépense.

La séance est levée à 23 H 23.

Infos

Nathalie Harduya vous informe que l'association des commerçants de Riscle organise le dimanche 21 juin à partir de 12 h un déjeuner place des Arènes à Riscle. Menu à 10 € (pour les enfants 5 €). Ce déjeuner sera suivi d'une animation musicale. La scène sera ouverte à tous les artistes amateurs. Renseignements Nathalie : 06 43 90 40 98

Graviers :

Lors du dernier numéro du petit Saint Montais, j'ai informé les habitants de Saint-Mont qu'ils avaient droit à 20 tonnes de graviers gratuites par an.
Une petite précision est nécessaire :

Ces graviers sont offerts uniquement aux habitants de Saint Mont.

Afin d'éviter toute confusion, un habitant de Saint Mont ne peut pas demander ce tonnage pour le donner à un ami qui habite dans un village voisin. Si cela avait cours, Gama stopperait cette action. Merci d'en prendre note.

Michel Petit, Maire de Saint Mont

Adieu notre ami Claude

C'est avec stupéfaction que nous avons appris le 23 mars 2015 le décès de Claude Rollin. Il est mort brutalement d'une crise cardiaque sur le chantier sur lequel il travaillait. Claude était un homme courageux, toujours à l'écoute des autres. On pouvait compter sur lui pour les dépannages, il répondait toujours présent même le week-end.

C'était un grand professionnel.

Il formait avec Christine un couple uni et harmonieux. Claude aimait profondément la nature et en particulier la pêche, la chasse. C'était un homme fidèle en amitié.

Ils avaient eu, Christine et lui, la grande douleur de perdre leurs fils unique Hervé lors d'un accident de moto. Nous garderons de Claude le souvenir d'un homme jovial et à l'écoute des autres. Nous pensons très fort à Christine.

Vous pouvez louer le foyer de Saint Mont.

La location est **gratuite** pour tous les habitants et les sociétés de Saint Mont. Le prix de location est de **150 €** du vendredi matin au dimanche soir (pendant la période hivernale). Une caution de 200 € vous sera demandée ainsi qu'une location de 10€ pour 50 couverts si besoin est.
Réservations :
Geneviève Laborde : 05 62 69 62 80 ou laborde.genevieve@wanadoo.fr

Le Petit Saint-Montais
est la revue du
Foyer Rural de SAINT-MONT.

Directrice de la publication :
La Présidente du Foyer Rural,
Geneviève Laborde
Tél : 05 62 69 62 80 ou 06 13 04 85 77

Imprimé par nos soins
Imprimerie Spéciale SAINT-MONT
Photos : Marie-Laure Moulié, Christine Rollin, Josette Courtade, Geneviève Laborde.